

Communiqué
Le 3 avril 2025

Supprimer les CESER, c'est supprimer un outil démocratique indépendant au service de l'intérêt général !

Lors de l'examen du projet de loi de simplification de la Vie économique, plusieurs amendements du groupe RN et LR sont allés dans le sens de suppressions de conseils, comités et agences indépendantes.

Un amendement, qui a été voté en commission, aboutirait ainsi à la suppression des CESER (Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux), s'il était voté à l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi en séance publique prévu du 8 au 11 avril 2025.

Sous couvert d'économies, qui ne sont en rien démontrées, ce sont ainsi les travaux des organes actifs et riches de leur représentation de l'ensemble de la société civile (associations, syndicats, entreprises...) qui seraient ainsi mis à la trappe.

Sans les CESER, qui travaillent avec un ancrage local fort, il n'y aurait pas eu par ex :

- le rapport sur le développement des transports en commun avec le SERM qui a poussé à maintenir le pass rail jeune l'été dernier (CESER Haut de France)
- le rapport "enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle Aquitaine" (CESER Nouvelle Aquitaine)
- le rapport sur "organiser l'emploi-formation territoires de Bretagne (CESER Bretagne)
- le rapport sur la stratégie régionale pour la biodiversité 2030 (CESER Normandie)
- le rapport en cours sur le vieillissement en Ile-de-France (CESER Ile-de-France)

Tous ces travaux, qui incluent des discussions des organisations de la société civile, servent de point d'appui pour les décisions politiques régionales, même s'ils ne vont pas toujours dans le sens de l'ensemble de nos revendications. Supprimer les CESER serait ouvrir la voie à des études de cabinets privés dont l'indépendance serait questionnable, le coût élevé, et qui n'aurait pas la même légitimité.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il est urgent de ne pas céder aux sirènes d'une "Trumpisation à la française".

Garder les CESER, le CESE, c'est conserver un élément fondamental de notre fonctionnement démocratique, à savoir les contre-pouvoirs !